



Compte-rendu du CTL du 11 janvier 2022

Ce CTL est présidé par la directrice départementale.

1) Approbation du PV du CTL du 06/10/2021 (vote)

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Relocalisation d'une antenne SIE de l'Essonne (vote)

La directrice du Pôle Services aux Usagers présente la fiche fournie à l'appui.

A l'issue d'un processus de sélection, une première liste de 50 communes d'accueil de services relocalisés a été retenue, dont la commune de Chaumont qui accueillera au 1er septembre 2022 un service relocalisé relevant de la sphère des professionnels et travaillant à distance pour la Direction de l'Essonne.

Selon les principes énoncés ci-dessus, l'antenne de Chaumont travaillera pour l'ensemble des SIE de l'Essonne (7 SIE).

La direction de l'Essonne conservera la responsabilité métier des travaux réalisés dans l'antenne, **le responsable de celle-ci n'ayant pas la qualité de comptable.**

La direction de l'Essonne a choisi, en concertation avec la DDFIP de la Haute-Marne, de transférer le traitement des Avisirs et la gestion des locaux dans GESPRO pour le traitement de la CFE.

FO s'interroge sur l'implantation des emplois et la date de leur implantation au TAGERFIP car les documents du CTL de l'Essonne font apparaître un transfert graduel des emplois à savoir 1 en 2021, 14 en 2022, 5 en 2023 et 5 en 2024.

La direction répond qu'il y aura bien 25 emplois implantés au TAGERFIP au 1^{er} janvier 2022.

Elle ajoute que les emplois sont existants en Haute-Marne mais que tous n'ont pas été transférés de l'Essonne, permettant ainsi d'ajuster l'éventuelle vacance d'emplois liée au mouvement national.

Elle ajoute que c'est la réalité du mouvement national d'affectation qui décidera de la réalité des affectations.

FO s'interroge sur les emplois d'IDIV CN et inspecteurs au choix, la direction répond que ces postes ont été ouverts lors du mouvement national.

La direction précise que le responsable ne sera pas comptable et ne sera qu'un responsable administratif et que ce service qui va réaliser des prestations pour les SIE de l'Essonne.

Le service sera implanté dans les anciens locaux d'Orange rue Voie Beugnot à Chaumont. Ils seront adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le propriétaire va refaire des travaux de peinture et mettre de l'éclairage Led afin d'améliorer les conditions de travail.

FO rappelle à la direction que sa position est le maintien de services publics de proximité avec le maintien du réseau DGFIP tel qu'il existait auparavant et que la relocalisation ne répond pas aux réels besoins.

Les organisations syndicales votent unanimement CONTRE cette relocalisation.

Un nouveau CTL sera reconvoqué le mardi 18 janvier à 9h.

3) Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (information)

Le Fonds d'amélioration pour l'amélioration du cadre de vie aux agents (FACVT) a été mis en place suite à l'accord majoritaire signé le 22 octobre 2021 entre la Direction générale et les organisations représentatives du personnel.

Il s'inscrit dans le contexte d'amélioration du cadre de vie et d'environnement de travail des agents, qui est un des axes forts du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 de la DGFIP. A ce titre, celui-ci prévoit des investissements immobiliers, une augmentation de 40 % des investissements dans les systèmes d'information, une expérimentation des budgets participatifs et le financement d'actions en faveur de la qualité de vie au travail et du développement durable.

Il convient de rappeler qu'une distinction doit être faite entre notre Dotation GF et le budget alloué au budget participatif.

Force est de constater que ce fonds a des points communs avec le budget participatif, à savoir

- le cadre de vie au travail ;
- la démarche éco-responsable ;
- la sensibilisation aux innovations ;
- la responsabilité sociale de la DGFIP.

Les agents ont été sollicités pour faire remonter leurs idées avec **une date limite au 21 janvier 2022. Il n'est pas trop tard pour répondre, toute idée est bonne !!!**

Au niveau local, le fonds est ventilé sur la base de 100 à 120 euros par emploi implanté au 1^{er} janvier 2021. La référente départementale est la responsable missions supports.

Cette démarche s'inscrit dans un dialogue social important. Un GT avec les organisations syndicales se déroulera le 3 février à 14h.

Un CTL dédié sera ensuite tenu avant le 31 mars 2022 sur les projets à retenir ou non.

FO s'interroge sur le fait que les deux sollicitations relatives au budget participatif et fonds puissent se mêler et se confondre. La direction répond que des idées communes, en effet, ressortent. C'est le GT qui permettra de flécher les dépenses.

La directrice ajoute que ces deux procédures différentes vont permettre de faire des opérations au bénéfice de la qualité de vie au travail.

4) Accès des notaires au fichier immobilier (information)

Le dispositif ANF « Accès des notaires au fichier immobilier » permet le traitement automatisé des demandes de renseignements des offices notariaux et des états réponses qui leur sont retournés.

L'expérimentation en réel de l'outil ANF (Accès des notaires au fichier immobilier) a débuté en septembre 2020 et, depuis mars 2021, 5 offices notariaux reçoivent par ce canal les réponses à leurs demandes de renseignements sans intervention des SPF.

ANF a été également testé en « double commande » par 23 départements dont la Haute-Marne.

Dans ces départements, les notaires reçoivent à la fois une réponse automatique d'ANF et une réponse établie par le SPF à partir de Fidji.

S'agissant de la Haute-Marne, ANF sera déployé à compter du 11 janvier 2022 (**il était temps de nous présenter le dispositif, un peu plus et on était en retard**) et concernera les 17 études du département.

Les notaires n'auront accès qu'à une base miroir mise à jour quotidiennement et ne pourront pas interagir sur cette base.

La direction explique que cette généralisation va considérablement alléger les tâches du SPF.

FO s'inquiète sur les conséquences de la généralisation d'ANF et notamment en matière de suppressions d'emplois au SPF.

5) Questions diverses

➤ **Point crise sanitaire :**

- 3 cas positifs depuis le 24 décembre soit 26 depuis mars 2020.
- 68 cas contacts qui se sont testés négatifs
- Télétravail (TT) : La direction rappelle que durant cette période, le TT est devenu obligatoire chaque fois que c'est possible 3 jours/semaine.
- 43 % des agents de la DDFIP 52 sont en situation de TT dont moins de 20 % à hauteur de 3 jours, précisant que de nombreux agents étaient mobilisés sur des tâches non télétravaillables sur le début d'année et d'autres étaient en congé.
- 78 % des agents sont équipés d'un PC portable. La direction relance certains services afin que le TT soit un des objectifs pour lutter contre la propagation du virus durant les semaines suivantes.
- La direction va faire un point demain avec la CID et le BIL pour faire le point des possibilités de déploiement de doubles écrans. A ce jour, 1/3 des agents disposent d'écrans 22 ou 24 pouces en complément des PC portables.

➤ **CLIC ESI** : la problématique d'envois de courriers via CLIC ESI qui ne seraient pas réceptionnés par les usagers est évoquée. La direction répond que le service de Mayzieux a été saturé notamment par la mise en place du PES ASAP PRO mais ça semble résorbé.

➤ **FO** souhaite évoquer les problématiques liées à la participation des collègues aux accueils dans les **Établissements France Services** et souhaiterait avoir des informations sur les lieux retenus, les jours et horaires ainsi que les agents concernés.

La direction répond que la participation des agents dans les accueils de proximité débutent cette semaine. Elle nous enverra le détail de tous les lieux, jours et horaires.

➤ **FO** évoque la **signalétique extérieure et intérieure de la cité administrative de Chaumont** et s'interroge sur le remplacement de notre collègue de l'accueil. La direction répond que concernant la signalétique intérieure, la préfecture a été saisie.

Un nouveau système pourrait être mis en place avec un support qui permettrait la modification facilitée des informations relatives aux services.

Concernant la signalétique extérieure, les informations ont été mises à jour sur les nouvelles modalités d'accueil. Il conviendra d'effacer sur les portes toutes les informations relatives au dispositif antérieur.

Concernant le remplacement de l'agent d'accueil, celui-ci est remplacé par un intérimaire.

Les représentants FO-DGFIP en CTL

Titulaires

Julie Ludwig, Rachel Sugneau, Guillaume Tavin, Matthieu Testart et Guy Zimmerlin